

Niveau :	LICENCE					Année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					L3
Mention :	Histoire de l'art et Archéologie					
Parcours :	Histoire de l'art					
Volume horaire étudiant :	186h	246 h	h	h	h	432h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité et Secrétariat pédagogique
<p>Denis CAILLEAUX ☎ 03 80 39 57 61 denis.cailleaux@u-bourgogne.fr Bureau 342 Faculté de Lettres 4 Bd Gabriel - DIJON</p>	<p>Aurélie DE VOS ☎ 03 80 39 57 71 aurelie.de-vos@u-bourgogne.fr Bureau 123 A Faculté de Lettres 4 Bd Gabriel - DIJON</p>
Composante(s) de rattachement :	<p>UFR SCIENCES HUMAINES 4 Bd Gabriel – BP 17270 21072 DIJON CEDEX</p>

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La Licence Sciences Humaines et Sociales mention Histoire de l'art et Archéologie a pour objectif principal de donner une formation ouverte afin que les licenciés en histoire de l'art et en archéologie soient capables de replacer les artefacts, les sites et monuments, les œuvres d'art, les œuvres filmiques, dans leur contexte historique, d'en connaître les processus de création et d'utilisation, et d'en interpréter l'ensemble des significations et représentations. Située à l'intersection des sciences historiques et des sciences de l'interprétation, la formation implique une approche des artefacts et des œuvres à la fois diachronique et synchronique, et une maîtrise des principes de base de l'analyse critique.

La formation donne une maîtrise des méthodes et outils propres à chaque discipline, conçue comme une première initiation à la recherche, et tout particulièrement la capacité de rassembler une documentation pertinente. Elle dispense une culture générale qui vise à développer l'esprit critique, la capacité à former un discours autonome, le goût pour l'objet et ses interprétations, un intérêt pour la réception et la

production du sensible. Cette licence développe en plus un savoir-être en profitant des multiples ressources de la culture et de son histoire.

Elle développe en outre de nombreuses compétences pour la vie professionnelle.

Elle prépare à l'entrée en [Master](#).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

1- Poursuites d'études

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Éducation, l'accès au Master 1 mentions Histoire de l'art-Archéologie Science de l'archéologie est soumis à capacités d'accueil.

L'admission des étudiants est prononcée après examen des dossiers, selon les critères et procédures validés par les conseils centraux de l'Université de Bourgogne.

❖ Master 1 Histoire de l'art (Archéologie, Images, Patrimoine)

Ce master débouche sur le master 2 Histoire de l'art orienté vers la recherche et les métiers de conservation ou de médiation du patrimoine dans les champs de l'archéologie et de l'histoire de l'art.

Il offre en master 2 une spécialité

Archéologie, Images, Patrimoines

❖ Master 1 Archéologie et Sciences de l'Archéologie (co-habilité avec l'Université de Franche-Comté).

Ce master se déroule sur 2 ans avec une spécialisation en trois parcours en Master 2 :

Archéologie, Culture, Territoires, Environnement (ACTE)

Archéo-Géo-Sciences (AGES)

Archéologie du Bâtiment (ArBa)

2- Autres poursuites d'études

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux concours administratifs de catégorie A.

L'ESPE Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ex IUFM) prépare au Master des Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 1er degré – professeur des écoles et au Master Encadrement éducatif - Conseiller Principal d'Éducation.

3 - Compétences acquises à l'issue de la formation :

A l'issue du parcours Histoire de l'Art, vous serez capable d'analyser une œuvre, de l'interpréter et de la replacer dans son contexte historique et socioculturel. Vous pourrez vous prévaloir de savoir-faire et des compétences en Histoire de l'art telles que l'analyse iconographique et stylistique des œuvres, la maîtrise du vocabulaire technique, l'interprétation des codes et des systèmes symboliques spécifiques, la connaissance des différents supports documentaires et la maîtrise du discours écrit et oral. L'enseignement offre une formation méthodologique qui permet, tout au long du cycle, une consolidation des savoirs dans des contextes et des aires chrono-culturelles différents ainsi que l'exercice d'un regard critique.

Stage

Une insertion dans la vie professionnelle est demandée par un stage d'une durée de 10 jours actifs. Celui-ci doit être accompli en dehors des périodes de formation à l'Université. Il est formalisé par un rapport de stage visé par le maître de stage. Les étudiants prendront soin dès le mois de juin précédent la L3 à trouver un stage en relation avec leur orientation professionnelle ou leur spécialité.

4 - Débouchés et métiers

Enseignant, chercheur.

Les métiers de l'enseignement.

Métiers liés au Patrimoine

Conservateur du Patrimoine, Conservateur de Musée, Attaché de conservation

L'acquisition de la licence permet d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de cadre de la fonction publique et de la fonction publique territoriale

Elle offre des voies d'accès aux :

Métiers de la documentation et de la culture dans le secteur public et privé (iconographe, etc.).

Métiers de techniciens en archéologie préventive ou en musée ; d'animateurs et gestionnaires de collections au sein des métiers du Patrimoine.

- Les employeurs sont : les musées ; les services des monuments historiques ; les bibliothèques ; les services d'archives ; les établissements culturels et scientifiques.
- Les missions : conservation du Patrimoine ; inventaire de collections ; documentation ; rédaction, coordination de projets de communication, culturels ou scientifiques ; médiation culturelle...

Métiers liés au tourisme : cadre dans les offices de Tourisme et autres organisations dédiées à la mise en valeur patrimoniale et/ou touristique.

- Les employeurs sont : les offices de tourisme, les villes détentrices du label Villes et Pays d'art et d'histoire, les collectivités territoriales.
- Les missions : animation, protection et valorisation du patrimoine touristique, architectural, naturel, médiation culturelle, guide conférencier...

Métiers liés au marché de l'art :

- Les employeurs sont : les galeries d'art, les organismes de ventes aux enchères (une formation complémentaire en Droit est requise), les collectionneurs privés.
- Les missions : recherche documentaire, catalogage, gestion et valorisation de la collection, médiation, communication.

Métiers de l'édition :

- Les employeurs sont : les éditeurs.
- Les missions : recherche documentaire et iconographique

Pour plus d'informations, consulter le site de l'ONISEP rubrique «fiches métiers» et «concours fonction publique»

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

L'objectif de cette formation est de permettre aux étudiants d'acquérir les savoirs et les compétences indispensables pour une insertion sur le marché du travail dès la fin de la Licence 3 ou pour une poursuite d'études en Master (recherche ou professionnel)

La Licence 3 offre :

- une solide base historique et culturelle sur laquelle peuvent se développer des compétences techniques dans les métiers du tourisme (guides conférencier), de missions culturelles locales (attaché culturel), de l'animation du Patrimoine (dans les musées ou pour des collectivités territoriales), de l'archéologie préventive.
- Une culture générale très large afin de satisfaire aux conditions des recrutements par concours : concours de l'École nationale du patrimoine (musée, inventaire, monuments historiques, restauration). Ces concours ouvrent sur les métiers du patrimoine et de la culture (assistant et attaché de conservation), concours des bibliothèques, aux ESPE, à l'Institut national de recherches en archéologie préventive (INRAP)
- Une bonne qualité d'expression et de formalisation, nécessaire dans des métiers en contact avec le public.
- Une bonne connaissance générale des institutions et des procédures propres aux métiers de la conservation, de la restauration, du commerce d'art et de l'archéologie.
- Une grande autonomie dans le travail et la recherche, ce qui correspond aux conditions de travail des métiers du patrimoine et de la culture.
- Des compétences pour transmettre un acquis méthodologique d'organisation des informations favorisant une intégration dans des établissements cherchant à lier communication et culture générale, dans des structures artistiques (galeries d'art ancien ou contemporain, établissements de commerce d'art) ou auprès d'artistes ou d'associations (activité d'attaché de presse).
- Des bases rédactionnelles solides et adaptées en histoire de l'art et en archéologie pour un travail rédactionnel (activité de correction d'épreuves et recherches iconographiques pour des éditeurs de livres ou revues, de constitution de banques de données ou de cédéroms en histoire de l'art et archéologie, etc.)

- Construire un cursus donnant les meilleures bases possibles pour les étudiants se destinant à la recherche en Histoire de l'art et en Archéologie, via les Masters Recherche, ou s'orientant vers les Masters professionnels de l'Archéologie et de la Valorisation du Patrimoine.

Les publications spécialisées étant souvent en langue étrangère, une bonne pratique de lecture en anglais et en allemand et/ou italien deviendra essentielle très rapidement.

Modalités d'accès à l'année de formation :

- de plein droit :
Les étudiants déclarés ADMIS en L2 Histoire de l'Art et Archéologie.
- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme
en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
en formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par alternance de l'Université de Bourgogne (SEFCA : 03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Organisation générale

L'ensemble du cursus Licence Sciences Humaines et Sociales mention Histoire de l'Art et Archéologie comprend six semestres, divisés chacun en Unités d'Enseignements (U.E.). Chaque semestre, représentant 30 crédits européens (ou ECTS).

En L3, chaque semestre comporte 3 UE Disciplinaires, 1 UE Ouverture, 1 UE Professionnalisation. Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD).

Pour les options offertes aux 2 semestres, il n'y aura aucune possibilité de les changer d'un semestre à l'autre. Vous devrez prendre les mêmes sur les 2 semestres sauf si celles-ci ne sont pas ouvertes faute d'effectif suffisant (minimum 10 étudiants).

■ Espace numérique

Cet espace numérique permet notamment d'accéder à la plateforme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces WIFI, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité, d'avoir accès au dossier étudiant et de consulter les emplois du temps (logiciel ADE). Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent activer leur compte numérique sur :

ent.u-bourgogne.fr

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 5

*CT : Contrôle terminal - *CC : Contrôle continu

UE1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation		Type d'évaluation		Coef	Coef	TOTAL coef
						*CT	*CC	CT	CC			
Disciplinaire 4 au choix	Histoire de l'art antique, grecque et romaine	12h	12h	24h		Ecrit 3h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Histoire de l'art médiéval	12h	12h	24h		Ecrit 3h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Histoire de l'art moderne	12h	12h	24h		Ecrit 3h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Histoire de l'art contemporain	12h	12h	24h		Ecrit 3h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Histoire du cinéma	12h	12h	24h		Ecrit 3h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
TOTAL UE 1		48h	48h	96h	6							2
UE2	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation		Type d'évaluation		Coef	Coef	TOTAL coef
						CT	CC	CT	CC	CT	CC	
Méthodologie 2 au choix	Méthodes et pratiques en Archéologie et Art antique	12h	6h	18h		Ecrit 2h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Méthodes et pratiques en Archéologie et Art médiéval	12h	6h	18h		Ecrit 2h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Méthodes et pratique en Art moderne	12h	6h	18h		Ecrit 2h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Méthodes et pratiques en art contemporain	12h	6h	18h		Ecrit 2h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
TOTAL UE 2		24h	12h	36h	6							2
UE3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation		Type d'évaluation		Coef	Coef	TOTAL coef
						CT	CC	CT	CC	CT	CC	
Complémentaire (2 au choix) + Arts et civilisations obligatoire	Matières et techniques		12h	12h			Ecrit, exposé ou dossier		Oral		1	1
	Traitement d'images		12h	12h			Ecrit, exposé ou dossier		Oral		1	1
	Paléographie médiévale (Histoire)		12h	12h		Ecrit 2h	Ecrit	Oral		1		1
	Paléographie moderne (Histoire)		12h	12h		Ecrit 2h	Ecrit	Oral		1		1
	Arts et civilisations	6h	6h	12h		Ecrit 1h30	Ecrit, exposé ou dossier	Oral		1	1	1
TOTAL UE 3		6h	30h	36h	6							2
UE4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation		Type d'évaluation		Coef	Coef	TOTAL coef
						CT	CC	CT	CC	CT	CC	
Langues vivantes	1 Langue vivante au choix Anglais Italien Allemand Espagnol		12h	12h		Ecrit 2h		Oral		1		1
			12h	12h		Ecrit 2h		Oral		1		1
			12h	12h			Ecrit/Oral	Oral			1	1
			12h	12h			Ecrit/Oral	Oral			1	1
Ouverture 1 des deux enseignements au choix	Histoire des arts décoratifs	6h	6h	12h		Ecrit 1h30	Ecrit, exposé ou dossier	Oral		1	1	1
	Etude du patrimoine bâti régional	6h	6h	12h		Ecrit 1h30	Ecrit, exposé ou dossier	Oral		1	1	1
TOTAL UE 4		6h	18h	24h	6							1
UE5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation		Type d'évaluation		Coef	Coef	TOTAL coef
						CT	CC	CT	CC	CT	CC	
	Stage facultatif (de 15 jours à 6 semaines)						Rapport de stage non noté					
	Patrimoine : conservation, médiation, interprétation	12h	12h	24h		Ecrit 1h30	Dossier	Oral		1	1	1
TOTAL UE 5		12h	12h	24h	6							1
TOTAL S5		96h	120h	216h	30							8

Ce qu'il faut savoir sur les Stages facultatifs :

Le « stage facultatif » de L3, dont la durée doit être au minimum de 15 jours et d'un maximum de 6 semaines, est un stage FACULTATIF en milieu professionnel dans les disciplines liées à l'histoire de l'art. Il doit permettre à l'étudiant une première incursion dans le milieu professionnel. Pour autant, il n'a rien à voir avec un contrat de travail. Le choix du stage à l'initiative de l'étudiant se fait avec un enseignant référent qui l'autorise. Ce stage doit être réalisé dans l'année universitaire concernée (soit du 1er septembre 2018 au 30 septembre 2019) et en dehors des temps de cours (soit durant les interruptions universitaires : vacances de la Toussaint, de Noël, d'Hiver, de Pâques et périodes de grandes vacances). Aucun stage durant les temps de cours ne sera autorisé. Le stage doit par ailleurs faire l'objet d'un rapport apprécié par l'enseignant référent à l'issue de celui-ci.

L'étudiant futur stagiaire doit impérativement fournir une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

Les conventions de stage sont signées par 5 personnes : le stagiaire (ou son représentant), l'enseignant référent, le tuteur et les structures de formation et d'accueil. Il est rappelé que la signature de la convention par les 5 signataires doit être préalable à la période de stage.

Un temps minimum est nécessaire à l'instruction des conventions par les services de scolarité et la signature du directeur. Ce temps ne pourra être inférieur à une semaine avant la date de début de stage.

En cas de non-respect de cette période d'instruction, la convention ne pourra être ni validée, ni signée par le directeur de l'UFR.

Les conventions d'accueil (prévues principalement pour les étudiants de l'uB accueillis dans les structures de recherche de l'uB (laboratoires, centres de recherche) seront limitées à 4 semaines.

SEMESTRE 6

UE6	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation		Type d'évaluation		Coef	Coef	TOTAL coef
						*CT	*CC	CT	CC			
Disciplinaire 4 au choix	Histoire de l'art antique, grecque et romaine	12h	12h	24h		Ecrit 3h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Histoire de l'art médiéval	12h	12h	24h		Ecrit 3h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Histoire de l'art moderne	12h	12h	24h		Ecrit 3h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Histoire de l'art contemporain	12h	12h	24h		Ecrit 3h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Histoire du cinéma	12h	12h	24h		Ecrit 3h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
TOTAL UE 6		48h	48h	96h	6							2
UE7	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation		Type d'évaluation		Coef	Coef	TOTAL coef
						CT	CC	CT	CC			
Méthodologie 2 au choix	Méthodes et pratiques en Archéologie et Art antique	12h	6h	18h		Ecrit 2h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Méthodes et pratiques en Archéologie et Art médiéval	12h	6h	18h		Ecrit 2h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Méthodes et pratique en Art moderne	12h	6h	18h		Ecrit 2h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
	Méthodes et pratiques en art contemporain	12h	6h	18h		Ecrit 2h	Ecrit, exposé ou dossier	Oral	Report	2	1	1
TOTAL UE 7		24h	12h	36h	6							2
UE8	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation		Type d'évaluation		Coef	Coef	TOTAL coef
						CT	CC	CT	CC			
Complémentaire (1 au choix) + Marché de l'art obligatoire	Editions électroniques, Humanités numériques et histoire des arts		12h	12h			Ecrit, exposé ou dossier		Oral		1	1
	Paléographie médiévale (Histoire)		12h	12h		Ecrit 2h			Oral	1		1
	Paléographie moderne (Histoire)		12h	12h		Ecrit 2h			Oral	1		1
	Marché de l'art		24h	24h			Ecrit, exposé ou dossier		Oral		1	1
TOTAL UE 8			36h	36h	6							2
UE9	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation		Type d'évaluation		Coef	Coef	TOTAL coef
						CT	CC	CT	CC			
Langues vivantes	1 Langue vivante au choix											
	Anglais		12h	12h		Ecrit 2h	Oral	Oral		1	1	1
	Italien		12h	12h		Ecrit 2h	Oral	Oral		1	1	1
	Allemand Espagnol		12h 12h	12h 12h			Oral Oral	Oral Oral		1 1	1 1	1 1
Ouverture (2 ou 3 au choix pour 36 h)	Histoire de l'histoire de l'art	12h	12h	24h		Ecrit 1h30	Ecrit, exposé ou dossier		Oral	1	1	1
	Histoire et théorie de la restauration	6h	6h	12h		Ecrit 1h30	Ecrit, exposé ou dossier		Oral	1	1	1
	Histoire du patrimoine architectural XX-XXIème siècles	6h	6h	12h		Ecrit 1h30	Ecrit, exposé ou dossier		Oral	1	1	1
	Art et mondialisation	6h	6h	12h		Ecrit 1h30	Ecrit, exposé ou dossier		Oral	1	1	1
TOTAL UE 9		18h	30h	48h	6							1
UE10	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation		Type d'évaluation		Coef	Coef	TOTAL coef
						CT	CC	CT	CC			
	Projet personnel professionnalisant						Dossier		Report		1	1
	Stage facultatif (de 15 jours à 6 semaines)						Rapport de stage non noté					
TOTAL UE 10												1
TOTAL S6		90h	126h	216h	30							8

Ce qu'il faut savoir sur le Projet personnel professionnalisant :

Le « projet personnel professionnalisant » en L3 a pour but d'inciter l'étudiant à s'interroger sur son insertion professionnelle future, à envisager les débouchés qui l'intéressent et à se renseigner sur le(s) parcours nécessaire(s) adaptés. Ce projet sera réalisé avec un enseignant référent et sera évalué sur la base d'un rapport (avec l'aide du document donné au sein de la brochure).

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect des règles définies dans le référentiel commun des études LMD, affiché près des bureaux de scolarité et publié sur le site de l'Université de Bourgogne :

<http://www.u-bourgogne.fr/formation/licence.html>

et des éléments contenus dans cette fiche filière.

● Inscriptions aux examens

Les inscriptions aux examens ou inscriptions pédagogiques, pour toutes les sessions (DECEMBRE/JANVIER, AVRIL/MAI, JUIN), sont obligatoires. Elles sont organisées en début d'année universitaire par le secrétariat de d'Histoire de l'art-Archéologie (les dates et lieux d'inscription sont précisés par affichage).

● Sessions d'examens

Session 1

La session d'examens concernant les enseignements du 1er semestre a lieu en **DECEMBRE/JANVIER**, celle concernant les enseignements du 2e semestre a lieu en **AVRIL/MAI**.

Chaque UE est validée par des notes de contrôle continu et (ou) par des examens terminaux :

- les enseignements de CM donnent lieu à un examen terminal écrit.
En cas d'absence, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.
- les enseignements de TD, pour lesquels la présence est obligatoire (sauf dispense d'assiduité délivrée sous conditions par le service de la scolarité), donnent lieu à un contrôle continu. Quelles qu'en soient les modalités, ce contrôle continu conduit à l'obtention d'une note unique par matière. En cas d'absence de note de contrôle continu, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.

Session 2

Pour chacun des semestres, la session de rattrapage a lieu au mois de **JUIN** :

- *enseignements de CM*
Dans les UE non acquises du semestre non validé, l'étudiant doit repasser toutes les matières dont les notes de CM sont inférieures à 10/20 (toute note de CM supérieure ou égale à 10/20 d'une UE non acquise est conservée entre les deux sessions et ne peut donc pas être repassée) et seule la note du rattrapage est prise en compte.
- *enseignements de TD*
Pour l'UE disciplinaire Chrono-culturelle, aucune épreuve de contrôle continu ne donne lieu à une session de rattrapage. La note de session 1 est reportée en session 2.

● Règles de validation et de capitalisation

Principes généraux :

COMPENSATION : La compensation, qui est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues pondérées par les coefficients, s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire

CAPITALISATION :

Les UE et les semestres, porteurs de crédits européens, sont capitalisables :

- Une UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20) ;
- Chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre ces UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20 ;
- Chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20.

● Règles de délivrance du diplôme de licence

La validation du diplôme de licence s'opère dans les conditions suivantes :

- la L3 est validée par obtention de la moyenne du semestre 5 + semestre 6 ;
- la note de la licence correspond à la note de L3 ;
- la licence est validée lorsque la note de L3 est supérieure ou égale à 10/20 et à la condition que les années L1 et L2 aient chacune été validées.

● Etudiants salariés : régime spécial et aménagement horaire

Dispense d'assiduité aux TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre. Ils doivent également :

- s'adresser aux enseignants responsables afin de connaître les modalités particulières les concernant et d'obtenir obligatoirement une note de travaux dirigés.
- se soumettre, en fin de semestre, à une épreuve portant sur le contenu des TD ; la note obtenue tient lieu de contrôle continu pour la discipline concernée.
- se tenir au courant des dates des examens de TD obligatoires pour les étudiants salariés.

Aménagement horaire des TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD) à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

● Autres situations spécifiques

Sont également concernés par ces dispositions et procédures les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau ou professionnels ou intégrés au PEPS (Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives) de l'uB, assurant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, dans un service civique, justifiant d'un statut national d'étudiant-entrepreneur, inscrits au titre de la formation continue.

● Etudiants boursiers

Les étudiants boursiers sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR :

<http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/>

et de présence aux examens, chaque session d'examen étant obligatoire.

Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur doivent néanmoins assister au maximum aux travaux dirigés.

Activation du compte numérique 2018-2019 Pour les étudiants nouvellement inscrits à l'UB

A partir de son matériel personnel, des bornes interactives ou d'une salle libre service (ex. salle 341 ou maison de l'étudiant) chaque étudiant doit procéder aux opérations suivantes :

- **Activation de son compte numérique de l'uB si cela n'a jamais été fait**
Une seule adresse : ent.u-bourgogne.fr
Dans l'onglet Accueil aller sur Etudiant> Activer votre compte
noter : adresse de connexion, adresse messagerie, login mot de passe, réponse en cas d'oubli mot de passe
- **Vérification de son accès à l'E.N.T.**
ent.u-bourgogne.fr
Sur la page de l'Espace numérique, cliquer sur « **se connecter** » (en haut à droite) puis s'identifier.
- **Vérification de son accès à la messagerie étudiante**
Se connecter à l'ENT puis dans l'onglet : **Bureau** cliquer sur le lien : **réception**
- **Vérification de son accès à la plateforme pédagogique Plubel**
Une fois dans son espace numérique, plusieurs onglets s'affichent, il suffit de cliquer sur « COURS » pour identifier l'ensemble des cours de la filière d'inscription. (Seuls figurent dans cette liste les cours ouverts au préalable par les enseignants. Si un cours est introuvable, cela signifie que l'enseignant responsable ne l'a pas ouvert).
Ensuite, le choix d'un cours envoie automatiquement sur la plateforme **PLUBEL**, plateforme pédagogique de l'uB.

En cas de perte de l'identifiant (login) :

S'adresser à l'accueil de la salle informatique libre-service
de la **Maison de l'Etudiant**
Tél : 03.80.39.90.71 - mail : guichet-unique@u-bourgogne.fr

En cas de perte du mot de passe :

ent.u-bourgogne.fr puis dans l'onglet **Accueil** aller sur **Etudiant> Gérer votre compte** puis **Etudiant** et aller sur « **perte du mot de passe** »

Attention : les étudiants utilisent leur identifiant ENT pour se connecter dans les salles du réseau informatique de Sciences Humaines.